



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L'industrie de la construction : Entre incertitude et résilience

Recommandations de l'ACQ dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2025

13 février 2025

L'industrie de la construction : Entre incertitude et résilience

Association de la construction du Québec
9200, boulevard Métropolitain Est
Montréal (Québec), H1K 4L2
T 514 354-0609

13 février 2025

PRÉAMBULE

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.

Unique agent patronal de négociation pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel, l'ACQ représente à ce titre près de 20 000 entreprises qui génèrent plus de 63 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie réglementée par la loi R-20.

Non seulement l'ACQ joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services, grâce à un important réseau de 10 associations régionales implantées dans 17 villes du Québec.

Elle est également présente dans le secteur résidentiel, notamment parce que les heures travaillées lors de la construction d'immeubles résidentiels de 6 étages ou plus sont déclarées dans le secteur commercial, ainsi que par l'entremise de sa filiale ACQ Résidentiel.

Fondée il y a près de 30 ans, l'ACQ Résidentiel, filiale de l'ACQ, est une entreprise reconnue et indépendante qui administre, notamment, des plans de garantie et offre des services spécialisés en construction résidentielle couvrant plusieurs secteurs : les condos neufs en hauteur, la transformation d'immeubles en copropriété, la rénovation et le marché de la revente.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement la création d'un comité indépendant chargé de réaliser une évaluation nationale des infrastructures au Québec.

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de lever entièrement les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre québécoise.

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement de reconduire le financement pour l'initiative du Camp des métiers de la construction et de le pérenniser sur une période de 3 à 5 ans.

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'entamer un vaste chantier pour réviser de manière exhaustive le système d'enseignement des métiers de la construction pour mieux aligner l'offre de formation sur les besoins du marché du travail.

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement l'application de clauses d'ajustement des prix des intrants de la construction (notamment pour les matériaux et le carburant) dans tous les contrats publics.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir le secteur manufacturier afin d'augmenter l'indépendance du Québec en matière de matériaux de construction.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement de mettre en place un plan d'action chiffré, collé sur la réalité du milieu, pour réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement d'octroyer un crédit d'impôt spécifique à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les entreprises de construction dans leur transition numérique, via des projets structurants, mis sur pied et déployés par les associations sectorielles agissant en qualité de promoteurs collectifs pour la numérisation de l'industrie.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les initiatives qui promeuvent l'utilisation de l'IA dans le secteur de la construction.

Recommandation 11

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir financièrement les associations d'entrepreneurs dans le développement de formations sur divers sujets de la construction et des emplois durables.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des incitatifs aux entreprises de la construction qui transigent leurs débris de construction, rénovation et démolition (CRD) provenant des chantiers, vers un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC ou prioriser un certain tri sur chantiers pour assurer sa qualité et sa valorisation.

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement d'assurer un plus grand nombre de points de collecte acceptant les matières CRD provenant des chantiers pour une meilleure accessibilité pour les entrepreneurs.

Contexte économique pour 2025

En ce début d'année 2025, le niveau d'incertitude qui plane au-dessus de l'industrie de la construction est particulièrement élevé. L'impact qu'aura l'imposition des tarifs douaniers de 25 % par les Américains reste encore à mesurer, mais ces tarifs menacent sérieusement de fragiliser la compétitivité de nos entreprises en augmentant les coûts des matériaux. Selon un scénario de la Banque Scotia qui prévoit des représailles du Canada face aux tarifs américains, le taux de chômage pourrait augmenter de 3 % et le PIB canadien pourrait baisser de 5,6 %.¹

L'autre grande inconnue tourne autour du renouvellement des conventions collectives dans l'industrie qui viennent à échéance le 30 avril. Sans présumer du résultat des négociations, nous pouvons déjà affirmer que l'augmentation des salaires aura un impact à la hausse sur l'ensemble des projets de construction au Québec.

En 2024, les taux d'intérêt élevés et la politique monétaire mise en place par la Banque du Canada pour juguler l'inflation n'ont pas conduit à une récession et les économies canadienne et québécoise ont somme toute bien performé. Les taux d'intérêt sont maintenant résolument à la baisse et ceci devrait se poursuivre. On estime même que l'économie devrait continuer de s'améliorer en 2025. Le gouvernement du Québec prévoit d'ailleurs, dans sa plus récente mise à jour économique, que la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,5 % en 2025². Évidemment, ces prévisions pourraient devenir caduques en fonction de ce qui arrivera au sud de la frontière...

La situation budgétaire du Québec, avec un déficit de 11G\$, et les choix qui s'imposeront pour atteindre le retour à l'équilibre budgétaire sont également une source d'inquiétude. Déjà, on constate un ralentissement dans plusieurs projets d'infrastructures publiques, ce qui devrait se traduire par une baisse de 2,5 millions d'heures travaillées dans les secteurs institutionnel et commercial. Cet élément représente une grande préoccupation pour le secteur de la construction.

À travers ces nombreux éléments d'incertitude liés au contexte économique, les entreprises de construction d'ici se trouvent confrontées à des défis persistants. La pénurie de main-d'œuvre demeure au haut de la liste des problèmes auxquels doivent faire face les entrepreneurs. Rappelons que pour la période 2024-2028, il faudra recruter 17 000 personnes par année pour répondre aux besoins de l'industrie, selon la CCQ.

¹ Banque Scotia, [Les règles empiriques pour estimer l'impact des tarifs douaniers américains sur le Canada](#), Novembre 2024.

² Ministère des Finances, [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#), Automne 2024.

Cette situation n'est pas sans compliquer la pénurie de logements au Québec. Si nous voulons résorber la crise et rétablir l'abordabilité, il faudra construire 1,2 million de logements d'ici 2030 au Québec. Au bas mot, il faudrait construire 3 fois plus de logements que la moyenne des dernières années pour atteindre cet objectif. Outre les nombreux obstacles réglementaires qui devront être surmontés pour y arriver, le manque de main-d'œuvre pose un défi colossal.

Le manque de main-d'œuvre devient un risque significatif, surtout pour des projets d'envergure tels que le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui prévoit avoir besoin de 35 000 travailleurs et travailleuses de la construction par année en moyenne d'ici 2035³. Le déploiement de ces stratégies combiné aux besoins de compétences spécifiques essentielles pour la mise en œuvre de ces projets d'envergure pourraient être ralentis par la pénurie de travailleurs qualifiés.

En résumé, le secteur de la construction au Québec fait preuve d'une remarquable résilience face aux perturbations en cette période d'incertitude. Nos recommandations visent à s'assurer que notre industrie puisse continuer de contribuer à l'économie du Québec au maximum de ses capacités et en lui donnant les ressources nécessaires pour y arriver.

Des prévisions optimistes malgré tout

Heures travaillées en construction R-20 (en millions) ⁴

	2020	2021	2022	2023	2024e*	2025p**
Génie civil et voirie	31,7	37,6	39,0	39,6	41,0	40,5
Industriel	9,2	11,4	11,5	11,7	14,5	16,5
Institutionnel et commercial	88,4	105,3	117,5	119,8	119,0	116,5
Résidentiel	33,2	41,9	42,3	36,9	35,5	38,0
Total	162,4	196,2	210,2	208,1	210,0	211,5
Variation	-8,5%	20,8 %	7,0 %	-1,0 %	1,0 %	1,0 %

Source : Commission de la construction du Québec (CCQ)

*e : Estimation de la CCQ

**p : Prévisions de la CCQ

³ Hydro-Québec, [Vers un Québec décarboné et prospère](#), Plan d'action 2035.

⁴ CCQ, [Perspectives](#), Décembre 2024.

Depuis le creux de 2020 marqué par la crise de la COVID-19, nous observons des niveaux d'activité records en termes d'heures travaillées. L'année 2025 ne devrait pas faire exception alors que la CCQ prévoit un nouveau sommet avec 221,5 millions d'heures travaillées. L'année 2024, quant à elle, aura été marquée par une surprenante résilience. Alors qu'on anticipait au départ une baisse des heures travaillées de 3 %, les dernières estimations font plutôt état d'une hausse de 1 %, pour un total de 210 millions d'heures.

Le secteur industriel, dont l'essor est largement porté par des projets innovants dans le domaine des batteries, continue de susciter un intérêt majeur. En 2025, la croissance devrait se poursuivre, avec des investissements qui enrichiront l'ensemble du secteur. En dépit des incertitudes qui entourent certains projets, l'élan du secteur devrait se maintenir avec des prévisions atteignant 16,5 millions d'heures travaillées. Cela marque une augmentation de 14 % par rapport à 2024.

Après une période de forte activité, le secteur institutionnel et commercial fait face à un ralentissement. Malgré des projets stratégiques qui continueront de façonner le paysage, on prévoit une diminution de 2,1 % des heures travaillées en 2025 dans ces secteurs. Le ralentissement des investissements publics en infrastructures est une source d'inquiétude importante pour le secteur.

Le secteur résidentiel, qui a connu une baisse en 2024, devrait amorcer une reprise en 2025. Le nombre d'heures travaillées dans ce secteur devrait augmenter de 7 %, atteignant 38 millions d'heures. La baisse des taux d'intérêt, couplée à des mesures gouvernementales comme le Fonds pour accélérer la construction de logements, contribueront à cette reprise.

L'augmentation continue des coûts de construction est l'un des sujets majeurs qui marqueront le secteur de la construction en 2025. L'ACQ souligne que plusieurs facteurs contribuent à cette tendance, notamment la hausse des prix des matériaux de construction, un phénomène observé au cours des dernières années et qui ne semble pas être sur le point de s'inverser. Cette réalité pourrait peser lourd sur la rentabilité des projets à venir, particulièrement dans un contexte où les marges de manœuvre sont déjà réduites pour de nombreux entrepreneurs.

De plus, les négociations des conventions collectives à venir constitueront un enjeu majeur pour la main-d'œuvre dans le secteur. Un ajustement salarial pourrait alourdir les coûts de main-d'œuvre qui représentent une part importante du coût global des projets.

1. Mieux planifier nos investissements en infrastructures

La prévisibilité est un des éléments les plus importants pour toutes entreprises, en construction comme dans n'importe quelle autre industrie. Au cours des dernières années, nous avons pu bénéficier de généreux investissements publics qui ont permis au Québec de rénover certaines infrastructures et de s'en doter de nouvelles, par exemple les nombreuses maisons des aînés. Si ces programmes d'investissement stimulent la demande et sont assurément bénéfiques pour l'industrie, ils ont toutefois un effet à la hausse sur les prix des différents projets en plus d'exercer une pression sur les besoins de main-d'œuvre déjà criants. Ces périodes d'investissements massifs sont souvent suivies par la suite d'une période de compression budgétaire, situation communément appelée « boom and bust », ou cycle d'expansion-récession.

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé la mise en place d'une première évaluation nationale des infrastructures, un projet ambitieux qui vise à mieux comprendre les besoins actuels et futurs en infrastructures à l'échelle du pays. En s'inspirant de cette initiative fédérale, il serait pertinent pour le gouvernement du Québec de mettre en place un mécanisme semblable, adapté à sa réalité et à ses priorités.

Une évaluation nationale des infrastructures pour le Québec : un outil essentiel

La mise en place d'une évaluation nationale des infrastructures pour le Québec offrirait plusieurs avantages stratégiques. En premier lieu, elle permettrait de dresser un portrait clair et complet des infrastructures existantes, qu'il s'agisse des réseaux de transport, des installations éducatives et de santé, ou encore des systèmes d'approvisionnement en eau et en énergie. Cette vue d'ensemble est essentielle pour prioriser les investissements en fonction des besoins réels et non des pressions politiques ou électorales. Cette planification se ferait en tenant compte des besoins de main-d'œuvre en construction dans chacune des régions du Québec. Cela favoriserait également une gestion proactive des actifs publics, permettant de prolonger la durée de vie des infrastructures en priorisant l'entretien et la modernisation, plutôt que d'attendre des défaillances coûteuses.

Ensuite, cette évaluation contribuerait à dépolitiser les questions d'infrastructures. En confiant l'analyse et la planification à un comité indépendant composé de gens issus du milieu de la construction et d'experts de divers horizons – universités, secteurs public et privé, municipalités et communautés autochtones – le processus de décision gagnerait en transparence et en crédibilité. Les projets prioritaires seraient déterminés sur la base de critères objectifs, tels que l'état des infrastructures, les projections démographiques, les changements climatiques et les besoins économiques régionaux.

Cette approche garantirait une meilleure répartition des ressources, évitant que certaines régions soient laissées pour compte au profit de projets à forte visibilité politique.

Par ailleurs, une telle évaluation permettrait de répondre aux défis croissants liés aux changements climatiques en intégrant des critères de durabilité et de résilience dès la phase de planification. Les infrastructures pourraient ainsi être conçues pour résister aux phénomènes climatiques extrêmes, tout en minimisant leur empreinte environnementale. Cela s'inscrirait dans les objectifs plus larges du Québec en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, une évaluation rigoureuse permettrait de réduire les cycles de « boom and bust » qui caractérisent souvent le secteur de la construction. En planifiant les investissements sur le long terme, le gouvernement pourrait éviter des périodes de surchauffe suivies de ralentissements, stabilisant ainsi l'industrie et favorisant un développement équilibré. Cette stabilité serait bénéfique non seulement pour les entreprises du secteur, mais aussi pour les travailleurs, qui pourraient bénéficier d'emplois plus stables et d'une formation continue adaptée aux besoins de l'industrie.

Un comité indépendant pour une planification efficace

La création d'un comité indépendant serait au cœur de ce mécanisme. Ce comité aurait pour mandat de réaliser une évaluation exhaustive des infrastructures du Québec et de proposer un plan d'action à court, moyen et long terme. Pour garantir son indépendance, le comité serait formé de représentants provenant de différents secteurs :

- **Représentants de l'industrie de la construction** : Pour bien comprendre les réalités terrain de ceux et celles qui construiront nos infrastructures.
- **Universitaires et chercheurs** : Pour apporter une expertise scientifique et technique, notamment en matière de gestion des risques et d'innovation.
- **Représentants des municipalités** : Pour refléter les réalités locales et les besoins spécifiques des différentes régions.
- **Communautés autochtones** : Pour s'assurer que leurs besoins et leurs aspirations sont pris en compte dans une perspective de réconciliation et de partenariat.
- **Secteurs public et privé** : Pour garantir une perspective économique et pratique, ainsi qu'une intégration des meilleures pratiques de l'industrie.

Le comité aurait également pour tâche de consulter les citoyens afin de recueillir leurs préoccupations et leurs attentes. Ces consultations publiques renforceraient la légitimité des recommandations et permettraient de mieux comprendre les priorités des différentes régions. Par exemple, dans les régions rurales, les besoins en matière de connectivité numérique pourraient être prioritaires, tandis que dans les zones urbaines, les infrastructures de transport collectif pourraient dominer les discussions.

En outre, ce comité pourrait collaborer avec les instances fédérales responsables de l'évaluation nationale des infrastructures, permettant ainsi au Québec de partager ses priorités et d'influencer les décisions prises à l'échelle canadienne. Cette collaboration intergouvernementale renforcerait la cohérence des stratégies et garantirait que les besoins spécifiques du Québec soient pris en compte dans les programmes fédéraux de financement.

Les bénéfices d'une telle approche

1. **Une meilleure utilisation des ressources** : En identifiant les infrastructures les plus critiques et en optimisant leur entretien, le gouvernement pourrait éviter des dépenses inutiles et maximiser le rendement des investissements.
2. **Un soutien à la lutte contre les changements climatiques** : Une évaluation rigoureuse permettrait d'intégrer des critères de durabilité et de résilience dans la planification des projets, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique du Québec.
3. **Une industrie de la construction plus stable** : En réduisant les fluctuations cycliques, cette approche favoriserait une main-d'œuvre stable et qualifiée, essentielle pour répondre aux besoins futurs. Cela encouragerait également les jeunes à considérer les métiers de la construction comme une carrière viable et durable.
4. **Une meilleure planification urbaine et régionale** : Une vue d'ensemble des besoins et des opportunités aiderait à développer des infrastructures qui soutiennent une croissance équilibrée et inclusive dans toutes les régions du Québec. Par exemple, des investissements ciblés pourraient dynamiser des régions en déclin démographique.
5. **Une influence sur l'évaluation nationale des infrastructures fédérale** : En établissant ses propres priorités claires et stratégiques, le gouvernement du Québec pourrait jouer un rôle actif dans l'évaluation nationale des infrastructures réalisée par le gouvernement fédéral. Cela permettrait au Québec de s'assurer que ses besoins particuliers sont pris en compte dans les décisions d'Ottawa.

La mise en place d'une évaluation nationale des infrastructures pour le Québec représente une opportunité unique de moderniser notre approche en matière de planification et de gestion des infrastructures. En s'appuyant sur un comité indépendant et une analyse rigoureuse, le gouvernement pourrait non seulement optimiser les ressources publiques, mais également renforcer la confiance des citoyens dans ses décisions. Une telle initiative permettrait au Québec de se positionner comme un leader en matière de planification durable, tout en répondant aux besoins présents et futurs de ses citoyens. De plus, cette démarche proactive pourrait servir de modèle pour d'autres provinces, renforçant ainsi la réputation du Québec comme pionnier en matière de gestion des infrastructures et de développement durable.

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement la création d'un comité indépendant chargé de réaliser une évaluation nationale des infrastructures au Québec.

2. Poursuivre les efforts pour accroître la productivité du secteur de la construction

La productivité demeure un enjeu central pour l'industrie de la construction. La loi 19 (anciennement connu comme le projet de loi 51) constitue une avancée importante avec la mise en place de changements favorisant une plus grande productivité, flexibilité et attractivité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Plusieurs mesures n'étant entrées en vigueur que très récemment, ses effets demeurent encore à être analysés et mesurés. Avec la demande qui demeurera forte dans les prochaines années et la pénurie de main-d'œuvre qui persiste, il est cependant évident que l'accroissement de la productivité devra demeurer une priorité. Pour optimiser son efficacité, notamment en chantier, l'industrie de la construction doit être plus dynamique, plus attractive et plus innovante.

Une des raisons qui explique cet écart se trouve assurément dans son régime réglementaire complexe. Avec une loi (R-20) et plus de 31 règlements, qui encadrent les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre, les règles qui régissent le secteur de la construction au Québec peuvent assurément être un frein à son dynamisme, à son attractivité et à l'innovation. De plus, le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où la syndicalisation des travailleurs est obligatoire. Dans le reste du Canada, le taux de syndicalisation des travailleurs est en moyenne de 30 %.

Il y a donc lieu de se questionner sur la rigidité qui existe entre les différents métiers et l'efficacité dans l'organisation du travail. Malgré les avancées importantes apportées par la récente réforme de la loi R-20, il demeure essentiel que le gouvernement maintienne l'augmentation de la productivité du secteur de la construction comme ligne directrice de toutes futures modifications à cette loi.

Lever les barrières de la mobilité

Des changements importants ont été apportés au cours de la dernière année pour permettre aux travailleurs d'être plus mobiles et leur permettre de travailler sur un chantier à l'extérieur de leur région de domicile plus rapidement. Depuis le 30 novembre 2024, les femmes et les personnes issues de la diversité obtiennent le statut de salariés préférentiels dès qu'ils auront travaillé 400 heures pour un même employeur dans l'industrie au cours des 2 dernières années. Le seuil sera également réduit pour les autres salariés à 750 heures. Un compagnon ou un titulaire d'un certificat de compétence occupation ayant déclaré 15 000 heures ou plus de travail dans l'industrie pourra quant à lui être affecté partout au Québec, peu importe l'employeur.

Malgré ces avancées notables, les limitations restantes obligent les employeurs à laisser de bons employés à la maison à la faveur d'employés qu'ils ne connaissent pas, mais dont la demeure est dans la région où se trouve le chantier. Dans le contexte actuel, où la demande est forte et la pénurie de main-d'œuvre encore présente, il n'y a pas de justification pour maintenir ces barrières à la pleine mobilité.

L'ACQ se penche également sur la question essentielle de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre pancanadienne pour favoriser l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour notre industrie.

Les dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) stipulent que les travailleurs accrédités doivent être reconnus comme qualifiés pour travailler partout au Canada. À cet effet, des ententes sont intervenues entre le Québec et d'autres provinces avec l'intention claire d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial et d'adhérer au principe d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie. Des exemples concrets incluent l'entente entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador datant de la fin des années 90, visant à reconnaître mutuellement les qualifications obtenues pour certains métiers sans nécessairement exiger la qualification du sceau rouge. Cependant, certaines équivalences ne sont toujours pas reconnues à ce jour.

Il est impératif de renforcer et d'élargir ces ententes pour permettre une reconnaissance mutuelle plus fluide des qualifications professionnelles et ainsi répondre aux besoins croissants de notre industrie. Dans le contexte actuel de tensions avec les États-Unis, cette question prend une dimension encore plus importante.

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de lever entièrement les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre québécoise.

3. Des solutions à la crise du logement

La crise du logement demeure toujours aussi aiguë au Québec. L'an dernier, il s'est construit 48 713 unités d'habitation au Québec⁵. À ce rythme, la cible de 1,2 million de nouveaux logements d'ici 2030, fixée par la SCHL pour résorber la crise et rétablir l'abordabilité, paraît inatteignable.

L'investissement dans la modernisation des infrastructures souterraines est devenu une priorité stratégique pour aider la crise de l'habitation. Nos réseaux d'eau vieillissants doivent absolument être mis à niveau pour permettre la réalisation de nouveaux projets immobiliers et répondre aux défis posés par les changements climatiques. Actuellement, l'état des infrastructures bloque directement le développement immobilier dans plusieurs régions. À titre d'exemple, la Ville de Lévis a dû mettre fin à l'autorisation de nouvelles constructions afin de prévenir une pression trop importante sur ses infrastructures municipales déjà fragilisées. Cette situation bloque directement le développement immobilier, accentuant la pénurie de logements et freinant la croissance économique.

Le déficit de maintien d'actif dans les infrastructures municipales d'eau atteignait 45 milliards de dollars en 2023. Il est donc pressant que le gouvernement investisse massivement pour soutenir la modernisation des infrastructures souterraines municipales.

La question de l'habitation demeure donc une préoccupation centrale pour les principaux regroupements de la construction et de l'immobilier. C'est pourquoi l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), la Corporation des propriétaires

⁵ SCHL - Québec – Données chronologiques : mises en chantier, selon le type de logements (régions urbaines et régions rurales confondues).

immobiliers du Québec (CORPIQ) et l'Institut de développement urbain du Québec (IDU) ont soumis des propositions conjointes dans le cadre d'un mémoire présenté au gouvernement du Québec.

Nous reproduisons ici les recommandations communes de nos 4 organisations :

A) Exemption de la TVQ

1. Accorder aux constructeurs le plein remboursement de la taxe de vente pour les habitations locatives neuves pour diminuer le loyer économique des nouveaux logements locatifs.
2. Bonifier le crédit de la taxe de vente sur les habitations neuves pour les premiers acheteurs, et ce, en fonction du prix de vente pour faciliter l'accession à la propriété.

B) Infrastructures en eau

3. Créer un fonds d'infrastructures gouvernementales et municipales de 1 milliard de dollars sur trois ans pour l'accroissement de l'offre de logements.
4. Parvenir rapidement à une entente avec Ottawa afin que les sommes dédiées au Québec par le biais du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) soient transférées sans condition.

C) Accès à la propriété

5. Éliminer les droits de mutation pour les premiers acheteurs.
6. Créer un fonds d'investissement pour soutenir l'achat d'une première résidence neuve.

D) Rénovation du parc locatif

7. Réviser la grille du TAL pour une récupération d'investissement sur 15 ans au lieu de 21 ans, avec possibilité d'échelonner la hausse de loyer sur 3 ans pour une répartition de la hausse dans le temps.
8. Instaurer un crédit d'impôt écoénergétique similaire au programme RénoVert pour tous les propriétaires d'immeubles locatifs construits avant 1980, et combinable avec les autres formes d'aide financière.

4. Une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante pour répondre à la demande

Attirer de nouveaux talents avec le Camp des métiers de la construction

La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction reste un défi majeur pour l'industrie québécoise. Il est crucial de promouvoir activement les métiers de la construction auprès des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle pour attirer de nouveaux talents dans le secteur. Face à cette situation, le programme du Camp des métiers Construction (CMC), mis sur pied par l'Association de la construction du Québec (ACQ), se positionne comme une réponse essentielle et stratégique pour attirer, former et retenir de nouveaux talents.

Le Camp des métiers Construction est une initiative immersive, gratuite et pratique qui offre aux participants l'opportunité de découvrir et d'explorer divers métiers du secteur de la construction, directement dans les centres de formation locaux. Chaque édition du programme résulte d'une nouvelle demande de subvention dans le cadre de l'initiative Innovation Compétences du CPMT. Cette contrainte limite la possibilité d'organiser les éditions de manière consécutive, ce qui freine le développement continu du projet. Malgré cela, les premières et deuxièmes éditions ont connu un succès croissant, témoignant de l'intérêt et de l'impact de cette initiative.

La première édition du Camp avait rencontré un grand succès, avec 1 076 explorations de métiers à travers les 10 arrêts de la tournée. Ce succès a permis de toucher un public large et diversifié, avec un taux de conversion vers les formations professionnelles en construction supérieur à 20%. De plus, 28 % des participants étaient des femmes, et un nombre important de participants issus des communautés autochtones et de l'immigration a été observé.

Les principaux objectifs de cette initiative ont été largement atteints :

- Faire découvrir les métiers de la construction et attirer de nouveaux talents
- Réduire la pénurie de main-d'œuvre
- Encourager l'inclusion

La deuxième édition du programme du Camp des métiers Construction se distingue par des ateliers qui affichent complet et des listes d'attentes garnies. Cette tournée qui vient tout juste de se terminer, en février 2025, s'est déjà affirmée comme un projet d'impact direct pour le secteur de la construction. Avec ses 11 camps des métiers répartis dans 10

régions du Québec, le programme a élargi sa portée géographique dans la communauté autochtone de Pessamit, mais a également introduit de nouvelles initiatives lors d'un camp inédit à l'école spécialisée des métiers de l'acier. De plus, l'édition 2024-2025 a fait un bond en avant en intégrant des ateliers pratiques directement sur des chantiers, en partenariat avec des entrepreneurs du secteur.

Les résultats de la première édition du Camp des métiers Construction confirment l'efficacité du programme pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. La reconduction du programme sur une période de 3 à 5 ans est une stratégie clé pour pérenniser les succès obtenus et amplifier l'impact de l'initiative. Une telle continuité permettrait non seulement de consolider une offre stable, adaptable et croissante, mais également de simplifier la gestion du programme en réduisant les délais et les contraintes liées aux demandes de subvention annuelles. Le programme deviendrait ainsi un pilier fondamental dans la promotion de la formation et l'intégration de nouveaux talents dans un secteur où la demande de main-d'œuvre dépasse de plus en plus l'offre. Afin d'assurer la continuité du programme et de garantir son impact à long terme, un financement stable et bonifié est nécessaire.

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement de reconduire le financement pour l'initiative du Camp des métiers de la construction et de le pérenniser sur une période de 3 à 5 ans.

Diversifier l'offre de formation

Le paysage de la formation professionnelle dans le domaine de la construction au Québec est confronté à des défis considérables qui exigent une révision en profondeur pour s'adapter aux besoins actuels du marché du travail.

Au fil des années, de nombreuses entreprises ont rencontré des difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans certaines spécialités. La disponibilité et la qualité de l'offre de formation varient d'une région à l'autre, aggravant ainsi la pénurie de compétences dans des secteurs critiques, comme la tuyauterie. Les régions éloignées, telles que la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-St-Laurent-Gaspésie, sont particulièrement touchées par cette situation, soulignant l'urgence de renforcer l'offre de formation dans ces zones.

Dans le secteur de la construction au Québec, où environ 70 % des travailleurs entrent par le biais du bassin de main-d'œuvre, de nombreux employeurs offrent des formations en entreprise pour combler les lacunes de compétences et répondre aux besoins spécifiques de leurs équipes. De 2017 à 2023, près de 80 000 nouveaux salariés ont joint l'industrie sans aucune formation initiale. Cette situation n'est pas sans avoir un impact important sur la productivité.

Malgré la forte demande de main-d'œuvre en construction, nos centres de formation professionnelle ne fonctionnent toujours pas à pleine capacité. Au cours des 5 dernières années, ces centres ont formé en moyenne 5900 nouveaux diplômés par année. Pourtant, en se basant sur le nombre maximum de diplômés dans une année donnée pour chacun des 24 programmes de formation offerts, on peut estimer la capacité maximale à près de 9000 diplômés annuellement. C'est donc dire que même en période de pénurie de main-d'œuvre, nos centres de formation professionnelle ne forment des étudiants qu'à 66% de leur capacité maximale.

D'un autre côté, de nombreux centres de services scolaires sont confrontés à des obstacles financiers lorsqu'il s'agit d'implanter de nouveaux programmes de formation en réponse aux besoins du marché. Le gouvernement doit donc envisager des mesures financières pour faciliter la mise en place de programmes mobiles et accélérer le processus d'autorisation de carte de compétence dans les métiers en demande, si l'on souhaite réduire ainsi le délai pour l'implantation de nouveaux programmes.

Miser sur l'alternance travail-études

L'intégration de l'alternance travail-études dans les programmes de formation professionnelle constitue également une solution prometteuse pour renforcer les compétences des étudiants et favoriser leur employabilité. Cela nécessite cependant un soutien financier accru pour les centres de formation afin de mettre en œuvre cette approche pédagogique et les aider à offrir des programmes adaptés aux besoins locaux.

Dans d'autres secteurs, on implante de plus en plus les programmes de formations de courte durée (COUD), axés sur les stages en milieu de travail, qui offrent également une voie efficace vers l'emploi pour ceux qui n'ont pas toutes les compétences requises. L'implantation d'une telle initiative dans le secteur de la construction, et ce, pour tous les métiers, pourrait constituer la voie d'avenir pour améliorer la polyvalence dans l'exercice des métiers et augmenter la qualification des travailleurs de la construction, tout en favorisant un apprentissage tout au long de la vie.

Par ailleurs, la reconnaissance des acquis (RAC) est également un outil important pour faciliter l'accès à la formation pour les personnes en reconversion professionnelle ou les personnes immigrantes. En reconnaissant les compétences acquises par l'expérience de travail ou par des formations antérieures, la RAC permet d'accélérer le processus de formation et d'insertion professionnelle. Il est donc essentiel d'élargir l'accès à la RAC et de la rendre disponible dans un plus grand nombre de centres de formation à travers la province.

À la lumière de tous les défis mentionnés précédemment, notamment en ce qui concerne les investissements nécessaires pour répondre aux besoins de formation dans toutes les régions du Québec, il devient impératif de réévaluer les modes d'apprentissage actuels dans le secteur de la construction.

Pour relever les défis actuels de l'offre de formation des métiers de la construction au Québec, il est donc essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'accessibilité, la qualité et la pertinence de la formation. Puisqu'il est difficile, voire impossible, d'offrir toutes les formations dans chaque région du Québec, une réforme approfondie des méthodes d'apprentissage s'impose.

Une vaste réforme pourrait inclure l'introduction de nouvelles approches pédagogiques, telles que l'enseignement à distance, les modules de formation par compétence et les programmes hybrides combinant l'apprentissage en ligne et en présentiel. En adoptant ces méthodes plus flexibles et adaptatives, il serait possible d'atteindre un plus grand nombre d'apprenants, y compris ceux vivant dans des régions éloignées où l'offre de formation traditionnelle est limitée. De plus, une telle réforme permettrait de mieux tenir compte des besoins individuels des apprenants, en offrant des parcours d'apprentissage personnalisés et évolutifs qui favorisent l'acquisition de compétences pertinentes pour le marché du travail actuel.

Cette transformation des modes d'apprentissage dans le secteur de la construction contribuerait à renforcer la main-d'œuvre qualifiée, à promouvoir l'accessibilité à la formation et à soutenir le développement économique régional à long terme. En investissant dans l'éducation et la formation des travailleurs, le Québec peut renforcer son secteur de la construction et assurer sa prospérité économique à long terme.

Concernant les programmes de formations professionnelles accélérées dans l'industrie de la construction, les dernières données disponibles nous indiquent que tout près de 1500 finissants ont déjà intégré l'industrie par le biais de ces formations. Rappelons que ce programme visait à répondre à un besoin ponctuel dans 4 métiers seulement. Malgré certaines dérives, ces données démontrent que le programme a permis d'atteindre en partie son objectif de palier aux besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Avec le contexte géopolitique actuel et la volonté affichée du gouvernement d'augmenter ses investissements dans les infrastructures, d'autres programmes de formations accélérées pourraient devenir nécessaires pour répondre à la demande. Dans un tel scénario, l'ACQ souhaiterait que des mesures soient mises en place afin de s'assurer que les personnes qui suivent les formations accélérées intègrent bel et bien l'industrie de la construction après l'obtention de leur diplôme.

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'entamer un vaste chantier pour réviser de manière exhaustive le système d'enseignement des métiers de la construction pour mieux aligner l'offre de formation sur les besoins du marché du travail.

5. Agir face aux impacts des tarifs douaniers

Prévoir des clauses d'ajustement des prix

Déjà confrontée depuis l'été 2020 à une volatilité importante du prix de certains matériaux et équipements, l'industrie de la construction vit maintenant une profonde incertitude résultant de la guerre tarifaire déclenchée par le président Trump. Cette situation pourrait avoir d'importantes répercussions sur les chaînes d'approvisionnement et les modèles d'affaires des entrepreneurs et elle soulève plusieurs questions : comment sont définis les tarifs douaniers, quels sont les produits visés par ces tarifs, à partir de quand seront-ils appliqués, quel sera l'impact sur les contrats déjà conclus et les futurs contrats ? Dans le contexte actuel, les donneurs d'ouvrage devront faire preuve d'une grande flexibilité envers les entrepreneurs.

Dans un marché où les contrats de construction pour des ouvrages publics sont pour l'essentiel octroyés selon la règle du plus bas soumissionnaire à partir d'un prix forfaitaire, les incertitudes liées à la volatilité des prix sont sources de plusieurs problèmes tant pour les donneurs d'ouvrage que pour les entrepreneurs.

L'ACQ encourage les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage à utiliser une clause d'ajustement du prix de certains matériaux, autant pour les contrats publics que privés, afin de prévenir les fluctuations importantes des coûts des matériaux. On réduit ainsi le risque de voir un contrat se réaliser à perte. L'ajout d'une telle clause dans les documents d'appels d'offres viendrait également inciter les entrepreneurs à soumissionner, sachant

qu'ils pourront demander un ajustement de leur prix, en cas d'imposition de tarifs douaniers. De manière inverse, dans cette période d'incertitude et sans aucun moyen de se protéger, le nombre d'entrepreneurs soumissionnaires va certainement baisser et les prix soumis seront à la hausse.

Ces clauses peuvent être utilisées selon la volonté de l'entrepreneur. Cette option est apparue pendant un certain temps dans les appels d'offres de la SQI depuis décembre 2021, pour répondre à la pandémie. La liste des matériaux qui peuvent faire l'objet d'un ajustement de prix et les guides pour l'utilisation de ces clauses ont déjà été mis à la disposition des entrepreneurs.

Rappelons qu'un sondage interne mené auprès des membres de l'ACQ et de ses partenaires en janvier 2023 concernant les clauses d'ajustement des prix démontrait que:

- 50 % des entrepreneurs sondés ont pu bénéficier d'un ajustement de prix dans le cadre d'un contrat privé;
- 25 % des entrepreneurs sondés ont pu bénéficier d'un ajustement de prix dans le cadre d'un contrat public;
- Le tiers (33 %) des entrepreneurs sondés ont déjà réalisé des contrats sur lesquels s'appliquait une clause d'ajustement;
- 90 % des entrepreneurs souhaitent que le gouvernement étende l'application des clauses d'ajustement des prix dans les appels d'offres.

Considérant le niveau d'activité élevé dans notre industrie, il importe de positionner les projets des organismes publics avantageusement afin d'ouvrir les marchés publics au plus grand nombre d'entreprises. La publicité entourant les projets à venir permet une meilleure compréhension des projets ainsi qu'une plus grande prévisibilité des travaux à venir sur une base régionale ou provinciale. En d'autres mots, elle permet aux entrepreneurs de mieux planifier leur besoin de main-d'œuvre et leur calendrier des travaux.

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement l'application de clauses d'ajustement des prix des intrants de la construction (notamment pour les matériaux et le carburant) dans tous les contrats publics.

Soutenir le secteur manufacturier pour augmenter l'autonomie du Québec en matériaux de construction

Le secteur de la construction est très dépendant des importations en provenance des États-Unis pour l'approvisionnement en matériaux essentiels. L'ampleur de cette vulnérabilité se révèle présentement en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et le Canada. Par exemple, les droits de douane imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium auront inévitablement un impact sur les coûts de ces matériaux, affectant par le fait même le coût des projets de construction au Québec.

Dans ce contexte, il devient impératif de réduire cette dépendance et d'accroître notre autonomie en matière de matériaux de construction. L'Association de la construction du Québec (ACQ) recommande au gouvernement d'adopter des mesures ambitieuses pour renforcer le secteur manufacturier québécois et favoriser une production locale plus robuste et compétitive.

Le développement de notre capacité manufacturière passe par des investissements stratégiques visant à moderniser les installations existantes et l'adoption de politiques d'approvisionnement favorisant les matériaux produits au Québec. En élargissant cette approche, le Québec pourrait réduire considérablement son exposition aux fluctuations du marché international.

Outre les bénéfices économiques directs, miser sur une production locale des matériaux de construction représente également un levier stratégique en matière de développement durable. Actuellement, le transport des matériaux importés représente une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la construction. Favoriser la production locale permettrait non seulement de réduire ces émissions, mais aussi de soutenir l'innovation dans des solutions plus écologiques, comme le bois d'ingénierie et le béton bas carbone, où le Québec possède déjà une expertise.

En soutenant activement notre secteur manufacturier, le gouvernement ferait un choix gagnant pour l'économie québécoise, la compétitivité de notre industrie de la construction et la résilience de nos infrastructures. Compte tenu du retard de productivité et du sous-investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation des PME manufacturières, la modernisation des équipements de production pourrait considérablement aider à augmenter la productivité du secteur de la fabrication des matériaux, et, par le fait même, la disponibilité de certains matériaux de construction.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir le secteur manufacturier afin d'augmenter l'indépendance du Québec en matière de matériaux de construction.

6. Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs

Dans les entreprises du Québec, les lésions professionnelles sont encore trop nombreuses, notamment sur les chantiers de construction, sans compter les drames humains que cela peut représenter. Parallèlement, elles diminuent grandement la productivité des entreprises de construction et entraînent fréquemment des délais de livraison. Il y a donc lieu de s'attarder sans compromis sur la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Un plan d'action chiffré

Les entrepreneurs considèrent que la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) passe par le développement d'une culture mobilisant tout le personnel d'une entreprise. Les clés du succès en prévention qui font leurs preuves sont l'engagement de la direction et des cadres, ainsi que la supervision et l'implication de tous les travailleurs. Le défi sur un chantier ou sur tout lieu de travail est d'en arriver à ce que toutes les personnes qui y travaillent agissent en préventionnistes.

Or, pour arriver à une telle culture, nous devons pouvoir compter sur les plus grands leaders de l'industrie et nous devons nous doter d'outils pour mesurer l'impact de nos gestes. En l'occurrence, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) doit pouvoir guider les milieux de travail et offrir des données ouvertes, collées sur les réalités des milieux. Cependant, il semble que des défis technologiques empêchent la CNESST de pouvoir offrir au secteur de la construction les données dont elle a besoin pour guider les entreprises de construction et les orienter vers les meilleures pratiques en matière de santé et sécurité du travail.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement de mettre en place un plan d'action chiffré, collé sur la réalité du milieu, pour réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Les technologies peuvent sauver des vies

Au-delà de la culture d'entreprise, des outils technologiques peuvent aider à réduire le nombre de lésions professionnelles comme c'est le cas dans d'autres juridictions du monde. En effet, que ce soit les exosquelettes, une nouvelle technologie aidant les travailleurs à soulever et transporter des charges lourdes d'un endroit à l'autre, des robots qui aident à la manipulation d'objets lourds et difficilement transportables, des outils technologiques permettant de signaler des risques imminents aux travailleurs, ou bien le simple fait d'accumuler des données permettant d'identifier les risques de blessures à long terme et les dangers sur les chantiers de construction à court terme, il y a un changement de paradigme à opérer dans le monde de la construction pour le rendre plus sécuritaire et plus proactif en prévention des lésions professionnelles.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement d'octroyer un crédit d'impôt spécifique à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

7. Encourager l'innovation en construction

Soutenir l'accélération de la numérisation dans l'industrie de la construction

Les associations sectorielles en construction pourraient jouer un rôle de premier plan, pour soutenir leurs membres vers la transformation numérique. Elles interagissent en permanence avec les entreprises qu'elles représentent et connaissent bien leur réalité. En lançant des appels à projets subventionnés destinés aux associations sectorielles pour le déploiement d'initiatives structurantes, le gouvernement stimulerait ainsi le passage vers l'usage du numérique en construction.

En outre, l'Initiative Québécoise pour la Construction (IQC4.0) avait pour but d'accompagner l'industrie québécoise de la construction afin de favoriser le virage numérique dans notre industrie, notamment à travers le déploiement de la Modélisation des données du bâtiment (MDB ou plus communément appelée BIM) à grande échelle. Au cours des dernières années, 660 entreprises ont réalisé le diagnostic numérique grâce à l'IQC4.0 et ont mis en place un plan de déploiement numérique sur mesure. Il est important de poursuivre les efforts pour permettre à davantage d'entreprises de bénéficier des diagnostics numériques et d'établir leurs plans d'action.

Cependant, il est urgent et important de mettre encore plus de ressources dans l'accompagnement au déploiement des plans d'action numériques. Avoir un plan en main c'est bien, mais encore doit-on s'assurer que ce plan sera déployé par l'entreprise. Afin d'accélérer le passage à l'action, l'octroi aux entreprises détenant une feuille de route numérique d'une participation financière du gouvernement ferait une différence majeure.

L'offensive de transformation numérique est une excellente initiative qui mériterait d'être reconduite au-delà de mars 2025. Depuis mars 2021, tous secteurs confondus, plus de 10 000 entreprises ont été accompagnées pour entreprendre leur virage numérique. Ce nombre est appelé à croître. Il s'agit là d'un investissement qui aura des retombées sur la productivité des entreprises au Québec. Bien que certains programmes de l'offensive de transformation numérique (OTN) couvrent les coûts d'analyse des besoins ainsi que des honoraires pour l'accompagnement à l'implantation des solutions, il demeure que la barrière se situe réellement au sein de l'acquisition même des technologies numériques.

Afin d'inciter le passage à l'action, il sera important de faciliter l'accès à des liquidités, en proposant aux entreprises, par exemple, des programmes de prêts sans intérêt pour la réalisation de projets de transformation numérique. Des crédits d'impôt pourraient également stimuler la propension des entreprises à investir dans l'adoption des technologies numériques.

Rappelons que les technologies numériques ont un impact sur la productivité comme en font foi plusieurs études :

- Elles permettent de réduire le temps passé pour la gestion des données et de l'information en la numérisant, la centralisant et en la rendant accessible. Une étude fait état d'une réduction de 55 % du temps passé sur la gestion d'information grâce au virage numérique (Flager & Haymaker, 2007).
- Elles permettent de réduire, voire éliminer, les sources d'erreurs sur l'information disponible pour la réalisation de projet, ce qui réduit grandement les erreurs en chantier et accroît la qualité du bâti. Des études de cas indiquent une réduction de 95 % des reprises en chantier (Olofsson et al., 2007).
- Elles permettent la connectivité aux données et à l'information à tout moment et en tous lieux pour la prise de décision éclairée et rapide (Forgues et al., 2014).
- Elles facilitent la construction hors site et la préfabrication, permettant un accroissement de la productivité mesurée dans certains cas de plus de 200 % (Poirier et al., 2015).
- Elles permettent finalement l'automatisation des tâches répétitives réduisant considérablement le temps passé sur les activités à valeur non ajoutée.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les entreprises de construction dans leur transition numérique, via des projets structurants, mis sur pied et déployés par les associations sectorielles agissant en qualité de promoteurs collectifs pour la numérisation de l'industrie.

Soutenir l'utilisation de l'IA en construction

L'intelligence artificielle (IA) est encore bien loin d'être utilisée à son plein potentiel sur les chantiers de construction au Québec. Or, ce qui distingue l'intelligence artificielle des logiciels classiques est sa conception selon l'approche du « *deep learning* », où le système a la capacité de s'améliorer en se basant sur les expériences précédentes. Cette technologie pourra accomplir de nombreuses tâches, réalisées présentement par des êtres humains, en plus de les effectuer plus rapidement.

Sans pour autant concevoir des édifices à la place des professionnels et des entrepreneurs, l'IA pourrait reconnaître les problèmes avant qu'ils ne surviennent et permettre de mieux juger de la qualité ou de l'efficacité d'un design. Les solutions enregistrées dans le passé pourraient également être intégrées dans les nouveaux projets, ce qui augmenterait grandement la productivité de l'industrie.

Nous suggérons au gouvernement du Québec de créer un nouveau programme destiné au secteur de construction, qui pourra offrir un soutien financier pour la réalisation de projets visant une intégration de l'IA. Le programme pourrait couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 1 million de dollars.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les initiatives qui promeuvent l'utilisation de l'IA dans le secteur de la construction.

8. Construction durable

La durabilité dans l'industrie de la construction est cruciale pour minimiser l'impact environnemental, social et économique à long terme. Les acteurs clés du secteur ont un impact significatif sur la durabilité. En mettant en œuvre des pratiques durables et en combinant différentes stratégies, les entreprises peuvent contribuer à un avenir plus respectueux de l'environnement tout en répondant aux besoins humains.

Soutenir le développement des compétences des entreprises en construction en matière d'exécution de travaux de construction et de rénovation durables

L'adoption de pratiques durables sur les chantiers et dans les bureaux constitue un défi pour les PME. Pourtant, les PME de l'industrie de la construction qui veulent rester concurrentielles se doivent d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences sur ce plan de durabilité.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre le *Plan pour des emplois durables*⁶ au moyen d'une approche de transition vers un avenir carboneutre qui est équitable, juste et inclusif, et axé sur les travailleurs. Un plan provisoire pour 2023-2025 détaille les mesures fédérales concrètes pour faire progresser la prospérité économique et les emplois durables dans chaque région du pays. Les compétences et le dévouement des travailleurs sont essentiels pour satisfaire la demande en ce qui concerne les emplois durables au Canada. La formation est donc au cœur du présent plan.

Il est essentiel qu'une plus grande proportion d'acteurs du secteur ait accès aux formations nécessaires pour soutenir leur pleine participation. Le développement de formations concrètes pour l'industrie en matière de durabilité rejoint donc les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028, qui vise notamment la structuration du marché des emplois verts.

L'acquisition de connaissances et de compétences en développement durable est un investissement pour les entreprises, pour l'industrie de façon globale, pour les clients, mais également pour l'économie du Québec.

⁶ [Plan pour des emplois durables](#)

Mettre de l'avant l'économie circulaire en favorisant une gestion responsable des débris de construction, rénovation et démolition (CRD)

Selon le dernier Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec, produit par RECYC-QUÉBEC, 3 512 000 tonnes de résidus ont été générées en 2021; 47 % de ce total s'est retrouvé dans un lieu d'enfouissement sans avoir été préalablement trié, excluant ainsi toute possibilité de réemploi ou de valorisation.

Les entrepreneurs en construction ont un rôle important à jouer dans la chaîne de gestion des matériaux de CRD (construction, rénovation et démolition/déconstruction). Le détournement de ceux-ci des sites d'enfouissement représente un élément primordial. La valorisation des matières qui se retrouvent sur un chantier est une solution innovante, mais surtout évidente dans l'industrie de la construction, qui est actuellement l'un des principaux secteurs générateurs de débris.

Malgré les indications dans le plan d'action datant de 2019-2024 découlant de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*⁷, qui vise la valorisation de 70 % des résidus de CRD, à ce jour, ces résidus ne font l'objet d'aucune obligation de récupération ou de valorisation. L'accessibilité et le nombre de dépôts des matières pour les entreprises restent également insuffisants sur le territoire québécois pour répondre au gisement des matières récupérées et du potentiel de valorisation.

Recommandation 11

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir financièrement les associations d'entrepreneurs dans le développement de formations sur divers sujets de la construction et des emplois durables.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des incitatifs aux entreprises de la construction qui transigent leurs débris de construction, rénovation et démolition (CRD) provenant des chantiers, vers un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC⁸ ou prioriser un certain tri sur chantiers pour assurer sa qualité et sa valorisation.

⁷ Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

⁸ Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD - RECYC-QUÉBEC

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement d'assurer un plus grand nombre de points de collecte acceptant les matières CRD provenant des chantiers pour une meilleure accessibilité pour les entrepreneurs.



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

acq.org